

**SÉANCE DU 14 JUIN 2017**  
Convocation du 23 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatorze juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. André GÉLÉBART, Maire.

**Étaient présents :** M. André GÉLÉBART, Mmes Florence DOUTRELEAU, Dominique JONQUAY et Marinette CAPDEBOSCQ, MM. Alain LANGLOIS, Gérard NAVARRO et Ludovic GRENIER, et Mmes Vanessa CASTERMANT et Catherine DUMAIS

**Absents excusés :** M. Sylvain COTARD

M. Sylvain DELAVOYE, pouvoir à M. GÉLÉBART

**Secrétaire de séance :** Mme JONQUAY

La séance est ouverte à 19 heures.

Le compte rendu de la séance du 18 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

**AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE CONTRE LE SMITVAD**

M. le Maire rappelle que le SMITVAD (syndicat de traitement des déchets auquel adhère la communauté de communes) demandait une participation financière à la commune malgré le départ de la communauté de communes du syndicat au moment de la fusion avec la communauté d'agglomération de Fécamp. Sur conseil de la communauté d'agglomération, les communes de l'ancienne communauté de communes étaient prêtes à aller en justice pour contester cette demande. Finalement, cela ne sera pas nécessaire puisque le SMITVAD vient d'annuler sa demande.

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AIDE À LA VOIRIE COMMUNALE**  
(délibération 2017-14)

M. le Maire propose au Conseil municipal d'inscrire, au titre du programme d'aide à la voirie communale du Département, la réfection de la rue Bernard Decaen, estimée à 27 744,25 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite du Conseil départemental une subvention de 6 936,06 € (soit 25 % du montant des travaux) au titre du programme d'aide à la voirie communale.**

**LOCATION DU STUDIO N° 2** (délibération 2017-15)

M. le Maire explique que le locataire du studio n° 2 de la commune, place de l'Église, quittera son logement le 30 juin et qu'il a rencontré une personne susceptible d'être intéressée pour louer ce studio à partir de juillet.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer un bail de location pour le studio n° 2 du 5 place de l'Église pour un loyer de 335 €, révisable chaque année, quant un locataire aura été trouvé, ou à confier – si un locataire n'est pas trouvé rapidement – la location de ce bien à CENTURY 21.**

**FONDS D'AIDE AUX JEUNES** (délibération 2017-16)

M. le Maire propose que la commune participe au Fonds d'Aide aux Jeunes, comme elle le fait depuis plusieurs années.

**Le Conseil municipal, décide de participer financièrement au Fonds d'aide aux Jeunes, à hauteur de 0,23 € par habitants – soit 98,90 €.**

### **VENTE D'UNTERRAIN À TITRE GRATUIT** (délibération 2017-17)

M. le Maire fait état des 2 projets de réhabilitation de bâtiment sur la parcelle ZA47 (8 route de Boismare). Il explique que pour améliorer l'accès à la parcelle, les deux nouveaux riverains ont demandé que la commune leur cède 14 m<sup>2</sup> de terrain autour de la mare. M. le Maire propose que la commune leur cède ce terrain gratuitement.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de la vente à titre gratuit de 14 m<sup>2</sup> de terrain communal autour de la mare de Boismare aux riverains et précise qu'il souhaite qu'il soit prévu sur cet espace une servitude de passage au profit de la commune afin de pouvoir entretenir la mare.**

### **DÉCISIONS MODIFICATIVES** (délibérations 2017-18 et 2017-19)

M. le Maire explique que deux décisions modificatives doivent être prises afin répartir les crédits budgétaires de façon que des factures puissent être payées (passage de 2 000 € de l'article 21538 à l'article 238, et de 2 000 € de l'article 2181 à l'article 2313).

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces décisions modificatives**

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Contrat Cohésio avec La Poste :** La Poste va être relancée afin que les visites du facteur aux personnes isolées puissent avoir lieu cet été, comme les années précédentes.

**Lotissement :** Une demande de ravalement va être faite auprès d'Habitat 76.

**Élagage :** Il est rappelé l'obligation faite aux riverains d'élaguer la végétation pour qu'elle n'empiète pas sur la voie publique.

**Rythmes scolaires :** À ce jour, les décrets n'étant pas parus, rien ne peut encore être décidé, même si le Conseil a pour souhait un retour à 4 jours par semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers municipaux n'ayant rien à ajouter, la séance est levée à 19 h 35.